



# Peyrolles-info 219

novembre 2024

## Conseil municipal du 26 novembre 2024

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Eric Reignier ;

Absent : Nicolas Geoffray ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30.

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre est approuvé à l'unanimité.

### **1. Dissimulation des réseaux secs route du Mas**

Il s'agit de poursuivre la dissimulation des réseaux électrique et télécom, route du Mas, de la Planquette à la Mazière. Ces travaux ne pourront être entrepris qu'en 2026.

Afin de permettre au SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune. Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le montant des études d'avant-projet est de  
900 € TTC pour l'électricité  
216 € TTC pour les télécom.

Accord unanime du conseil

## **2. Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents**

La commune peut contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent. Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 7 € mensuels par agent.

Accord unanime du conseil

## **3. Délibération relative à l'organisation du temps de travail**

Cette délibération avait déjà été prise en juin mais elle a été refusée par la préfecture car elle ne mentionnait pas les horaires du travail de nuit !

Il s'agit de confirmer l'application des dispositions légales de temps de travail hebdomadaire, durée quotidienne, amplitude maximales, repos journalier minimum, etc. Ainsi que les cycles de travail propres au secrétariat de mairie (14h sur 2 jours par semaine) et au service technique (4h par mois) en précisant que les horaires de travail de nuit sont de 22h à 5h.

Accord unanime du conseil

---

## Questions diverses :

### **Débroussaillage**

Dans le cadre de la prévention des feux de forêt, le débroussaillage sur une largeur de 3,5 m de part et d'autre, le long des voies communales et des chemins ruraux sera finalement réalisé vers février-mars.

### **Porter à connaissance du risque**

#### **"chute de blocs"**

Etabli par les services préfectoraux de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), il est basé sur une étude de détermination de l'aléa chutes de blocs rocheux à l'échelle du département. Celle-ci conduit à rendre inconstructible de nombreuses zones.

[La page de présentation du porter à connaissance](#)

[La carte interactive des zones concernées](#)

### **Assurances**

Il a été procédé à une remise à plat des contrats d'assurance de la commune avec la société SMACL, filiale de la MAIF. Il est entre autres décidé de couvrir les accidents de trajet, réalisés dans le cadre de leurs fonctions par les élus et employés de la commune.

### **Ordures ménagères**

La communauté de communes envisage de réduire le nombre d'emplacements de containers pour tenter de limiter les inévitables augmentations du taux de la taxe.

### **Inventaire des chemins ruraux**

Il a été commencé en remontant à l'état de 1839.

---

## Informations

### **Rappel, sel :**

des sacs de sel, pour les cas de routes verglacées, sont à disposition des habitants en mairie

### **Déchetterie**

La déchetterie sera fermée les mardi 24 et 31 décembre

---

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles.  
Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

Mairie de Peyrolles  
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES  
[www.peyrolles.fr](http://www.peyrolles.fr)  
[mairie@peyrolles.fr](mailto:mairie@peyrolles.fr)  
04 66 85 13 01